



Institute
for Tax Advisors
& Accountants

AVENANT A LA CONVENTION DE STAGE

Le maître de stage confiera à:

Prénom.....

Nom

les missions suivantes:

- 1° l'organisation de la comptabilité et des services comptables et les activités de conseil en matière d'organisation comptable des entreprises;
- 2° la détermination des résultats et l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales en la matière;
- 3° l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des compte;
- 4° la vérification et le redressement de tous les documents comptables qui ne conduisent pas à une attestation ou un rapport d'expertise destinés à être remis à des tiers;
- 5° l'analyse par les procédés de la technique comptable de la situation et du fonctionnement des entreprises du point de vue de leur crédit, de leur rendement et de leurs risques qui ne conduit pas à une attestation ou un rapport d'expertise destinés à être remis à des tiers;
- 6° l'expertise, tant privée que judiciaire, dans le domaine de la comptabilité des entreprises;
- 7° toute mission visée aux 4° à 6° exercée par un expert-comptable certifié autre que le professionnel habituel qui conduit à une attestation ou un rapport d'expertise destinés à être remis à des tiers;
- 8° les autres missions dont l'accomplissement est réservé par la loi ou en vertu de la loi à l'expert-comptable certifié;
- 9° la délivrance d'avis se rapportant à toutes matières fiscales;
- 10° l'assistance du contribuable dans l'accomplissement de ses obligations fiscales;
- 11° la représentation du contribuable auprès de l'administration fiscale;
- 12° l'organisation des services administratifs et le conseil sur l'organisation administrative des entreprises.

Fait à/...../20....

Le maître de stage

signature